



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DOSSIER DE PRESSE



Jean-Louis Borloo et Chantal Jouanno

présentent le Grenelle de la Mer

3 avril 2009

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO

01 40 81 72 36

Cabinet de Chantal JOUANNO

01 40 81 79 55

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

www.developpement-durable.gouv.fr



Sommaire

1. Le calendrier et les grandes étapes du Grenelle de la mer

2. Présentation des quatre groupes de travail du Grenelle de la mer

- ✓ Groupe 1 : La délicate rencontre entre la terre et la mer
- ✓ Groupe 2 : Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir
- ✓ Groupe 3 : Partager la passion de la mer
- ✓ Groupe 4 : Planète mer : inventer de nouvelles régulations

3. L'animation des groupes de travail



Annoncé le 27 février 2009, par Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat aux Transports, Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, et Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire, **le Grenelle de la mer réunira, selon un processus désormais établi, les 5 collèges concernés** – Etat, élus, partenaires sociaux (employeurs et salariés) et associations de protection de l'environnement – ainsi que des personnes morales associées et des personnalités qualifiées, choisies selon les thématiques abordées.

Le Grenelle de la mer est une émanation du Grenelle Environnement. Il couvrira essentiellement les thèmes de la mer et du littoral et contribuera au développement d'activités soutenables du point de vue environnemental.

Le Grenelle de la mer définira la *stratégie nationale pour la mer et le littoral*, en identifiant des objectifs et des actions à court, moyen et long termes. Cette politique maritime qui concernera tous les champs de l'action gouvernementale, formalisera l'ambition de la France métropolitaine et d'outre-mer pour la mer et les activités maritimes.



1. Le calendrier et les grandes étapes du Grenelle de la mer

Le calendrier initial s'organise autour de quatre étapes programmées de mars à juin.

1^{ère} étape – Mars : Préparation méthodologique et organisationnelle

Elle passe par la constitution **de 4 groupes de travail réunis autour de thématiques transversales.**

Leur mission sera, à partir de l'existant¹, d'établir un constat et des propositions aussi partagées que possible, visant à résoudre les problèmes sérieux existants et à améliorer la situation.

2^{ème} étape – Avril et mai : Concertation entre les acteurs au sein des groupes de travail

Cette phase de concertation, de débats et d'élaboration des propositions au sein des groupes de travail durera deux mois et sera ponctuée par 4 réunions de travail. L'échéancier est le suivant :

- ✓ 1^{ère} série de réunions : entre le 6 et le 9 avril,
- ✓ 2^{ème} série : entre le 20 et le 24 avril,
- ✓ 3^{ème} série : entre le 4 et le 7 mai,
- ✓ 4^{ème} série : entre le 18 et le 20 mai,
- ✓ Remise des rapports des groupes de travail vers fin mai.

Les groupes de travail se réuniront dans des endroits adaptés à leur mission. Les lieux retenus sont :

- ✓ le Muséum national d'Histoire naturelle,
- ✓ l'Hôtel de la Marine,
- ✓ le Conseil d'Analyse Stratégique,
- ✓ l'Institut océanographique – Fondation Albert I^{er} de Monaco.

¹ Engagements du Grenelle sur la mer, le littoral et l'outre-mer, PJJ Grenelle 1 et 2, Livre blanc de la Défense, rapport d'Hélène Tanguy sur le développement de l'aquaculture, Plan mer de la Stratégie nationale de la biodiversité, Livre bleu de la Commission européenne, directives cadres sur l'eau et sur la stratégie pour les milieux marins, groupe de travail en cours sur les macro-déchets flottants, etc.

3^{ème} étape – Juin - Phase de consultation des Français

Il s'agit de faire en sorte qu'au-delà des participants aux groupes de travail, tous les acteurs locaux, tous les professionnels de la mer, tous les élus, et plus généralement tous les Français, s'approprient ce grand débat sur la mer.

Elle intégrera plusieurs événements de nature à concourir à cette mobilisation nationale autour de la mer, à savoir :

- ✓ Les journées européennes de la mer du 18 au 20 mai ;
- ✓ La Journée mondiale des océans le 8 juin ;
- ✓ Les « Journées de la mer »² organisées par le ministère du développement durable, programmées du 8 au 14 juin. Semaine pour laquelle les acteurs maritimes sont invités à organiser des événements (Portes ouvertes, conférences, expositions, navigation, etc.) visant à faire découvrir la mer aux Français, ses richesses, l'état de la recherche scientifique sur la mer, les activités maritimes ;
- ✓ Parmi les événements de ces journées de la mer, le colloque « Mer et Outre-mer », organisé par le Secrétariat d'Etat à l'Outre Mer le 9 juin.

Deux modalités de consultation seront mises en place :

1. **Une consultation en ligne sur www.legrenelle-mer.gouv.fr** qui permettra de présenter les mesures proposées par les groupes de travail et de susciter, via des forums de discussions, la réaction et les contributions des internautes sur les propositions des 4 groupes de travail.

La consultation par internet débutera début juin et durera 3 semaines.

Des synthèses de chacun des forums de discussions seront réalisées, mises sur le site internet et mises à disposition des participants à la table-ronde finale.

2. **Des réunions « Grenelle de la mer » organisées sur une journée, à l'échelon régional**, en présence d'animateurs des groupes de travail (présidents ou rapporteurs), afin d'avoir **un débat autour des mesures proposées nationalement et localement**, et de recueillir les avis des professionnels, du public, des associations et des élus locaux. Il s'agit aussi de favoriser l'appropriation des sujets par les Français. Ces réunions feront l'objet de comptes-rendus, et la somme de ceux-ci d'une synthèse qui sera mise sur le site et adressées aux acteurs de la table ronde finale.

Ces « Grenelle de la mer régionaux » débuteront le 8 juin, avec les « Journées de la mer », et se succéderont jusqu'au 23 juin.

Une vingtaine de réunions seront organisées :

- ✓ Dans les 10 régions littorales métropolitaines
- ✓ En Corse
- ✓ Dans 2 régions « continentales » car les politiques de la mer qui seront portées par la stratégie nationale pour la mer et le littoral, concernent aussi tous les Français.

² Voir le site Internet : www.japprendsamer.fr

- ✓ Et en coordination avec le Secrétariat d'Etat à l'Outre Mer :
 - Dans les 4 départements d'outre-mer (les Terres australes et arctiques françaises (TAAC) étant associées pour l'exercice à La Réunion ; et les COM de Saint Barthélémy et Saint-Martin à la Guadeloupe)
 - A Mayotte
 - A Saint- Pierre et Miquelon
 - En Polynésie
 - En Nouvelle-Calédonie (+ Wallis et Futuna)

Parallèlement à cette consultation des Français, les Conseils nationaux concernés par les sujets abordés (Conseil national du littoral, Conseil supérieur de la marine marchande...) seront saisis pour avis sur les rapports et propositions des quatre groupes de travail. Ces avis seront rendus publics et mis à disposition des participants à la table ronde finale.

4^{ème} étape - La table ronde finale se tiendra fin juin / début juillet.

Une période de quelques jours entre les phases 3 et 4 est nécessaire pour établir les synthèses de la consultation internet et des réunions régionales, et permettre aux parties prenantes d'en prendre connaissance en amont de la table ronde finale.

Celle-ci débouchera sur une série d'engagements précis, quantifiés et partagés.

Les mesures qui seront mises en avant doivent répondre à deux impératifs :

- ✓ l'efficacité, car les engagements précis qui seront pris, doivent permettre à la France de définir à terme, une stratégie nationale de la mer et du littoral, qui s'inscrive clairement dans une perspective de développement durable ;
- ✓ la lisibilité, car ces engagements doivent être compris de tous les Français.

Il s'agira tant d'engagements à moyen et long termes, dont les effets se feront sentir progressivement, que de mesures immédiates ou d'application et d'effet très rapides.



2. Présentation des quatre groupes de travail du Grenelle de la mer

A - La mission des 4 groupes de travail sera, à partir d'un état des lieux partagé, de dresser une liste de propositions de nature à favoriser une grande politique de la mer et du littoral et inscrire les activités maritimes dans une perspective de développement durable. C'est sur ces propositions que les parties devront chercher les voies d'un accord lors de la table ronde finale fin juin. Il s'agira non seulement de recenser les mesures envisageables mais aussi de déterminer les difficultés de toutes natures posées par chaque mesure, afin d'éclairer les débats et la décision.

B - Les thèmes de ces 4 groupes de travail seront les suivants :

- 1 : La délicate rencontre entre la terre et la mer ;
- 2 : Entre menaces et potentiels, une mer fragile promesse d'avenir ;
- 3 : La mer, une passion à partager ;
- 4 : Planète mer : inventer les nouvelles régulations.

C - La composition des 4 groupes de travail :

La composition reprend l'architecture générale des groupes de travail du Grenelle Environnement et l'équilibre entre les parties prenantes, qui ont fait leurs preuves et ont acquis de facto, une légitimité qu'il serait délicat de modifier.

La composition des groupes de travail reposera donc sur les **5 collèges** (Etat, Elus, Syndicats salariés, Syndicats employeurs, ONG). Les groupes de travail seront composés sur le modèle suivant :

1. **Chaque groupe de travail sera présidé par une personnalité reconnue** et à qui il reviendra d'organiser les débats. Il sera assisté par deux vice-présidents issus de secteurs d'activités différents pour assurer un certain équilibre aux débats des groupes de travail. Ces débats seront suivis par des rapporteurs désignés par l'Etat et choisis parmi les administrations compétentes, à raison de deux par groupe de travail.
2. **Chaque groupe de travail sera composé d'une cinquantaine de membres**, quarante issus des cinq collèges (à raison de 8 membres par collège) auxquels se joindront d'autres personnes morales associées et personnalités qualifiées.
 - **Au sein du collège « Etat »**, un travail de concertation interministérielle a déterminé, pour chaque groupe de travail, les représentants les plus opportuns au regard des thématiques abordées.

- **Le collège « Elus »**, sera composé conformément au Grenelle Environnement de :
 - ✓ 1 député et 1 sénateur, respectivement désignés par le président de leur assemblée ;
 - ✓ 3 représentants des maires, désignés par l'Association des maires de France (en concertation avec l'Association Nationale des Elus du Littoral) ;
 - ✓ 2 représentants des conseils généraux, désignés par l'Association des départements de France ;
 - ✓ 1 représentant des conseils régionaux, désigné par l'Association des régions de France ;
 - ✓ 1 représentant des groupements de communes, désigné par l'Assemblée des communes de France.
- **Le collège ONG.** Il convient de rappeler qu'il s'agit uniquement dans ce collège, d'associations de protection de l'environnement ou de fondations reconnues d'utilité publique, dédiées à l'environnement, l'objet même de ce collège étant d'incarner le pilier environnemental du développement durable. Il sera composé des associations les plus représentatives et/ou les plus emblématiques intervenant sur les thématiques de la mer. Un équilibre a été trouvé entre France Nature Environnement, WWF, Greenpeace, Robin des Bois et la Fondation Nicolas Hulot. Charge à elles de finaliser les nominations.
- **Au sein du collège « syndicats salariés »**, il apparaît pertinent et cohérent de conserver la répartition du Grenelle Environnement entre les 5 centrales syndicales représentatives. A savoir deux places par groupe de travail pour chacune des 3 principales organisations – CGT, CFDT et FO, et une place dans chacun des quatre groupes de travail pour CFE-CGC et CFTC.

Charge à elles de nommer des membres des fédérations professionnelles les plus concernées par les sujets abordés.
- **Au sein du collège « syndicats employeurs »**, il est fait appel aux représentants des principales fédérations ou syndicats professionnels compte tenu des problématiques abordées dans les groupes de travail.

Il importe de souligner que tout organisme pourra faire parvenir une contribution écrite aux présidents et rapporteurs des groupes de travail, qui veilleront à la faire circuler au sein de leur groupe.

- **En plus de ces cinq collèges, quelques personnalités qualifiées** (scientifiques et experts nationaux et internationaux, acteurs reconnus de l'activité maritime) **et personnes morales associées** (organismes de natures diverses), seront invitées à participer aux groupes de travail pour couvrir au mieux le champ des sujets considérés.
- **La représentation de l'Outre-mer dans les 4 groupes de travail doit être significative compte tenu de l'importance des espaces océaniques outre-mer.**

Pour y parvenir, il sera demandé aux organismes ayant plusieurs représentants – tous groupes de travail confondus – de veiller à ce qu'au moins un quart à un tiers de leurs mandataires soient ressortissants de l'Outre-mer.

Parallèlement un effort sera fait pour s'assurer de la présence de personnalités qualifiées issues de l'Outre-mer ou de pays étrangers. Des auditions pourront également être mises en œuvre.

Groupe 1 : la délicate rencontre entre la terre et la mer

Contexte :

Les mers côtières, les estuaires, les littoraux, les terres sous l'influence maritime sont des espaces très divers et riches, à la confluence des eaux douces et des eaux salées, mais aussi particulièrement sensibles à tous les phénomènes d'origine naturelle ou anthropique.

Ces zones si particulières ont de nombreuses fonctions (écologiques, économiques, sociales...). Les interactions -naturelles ou non- entre la mer et la terre sont multiples ; sources de vie et de richesses, mais aussi de risques et réceptacles de pollutions.

Les régions côtières à moins de 80 km de la mer accueillent les 2/3 de la population mondiale, et la plupart des grandes métropoles sont situées sur le littoral. En France, plus de 6 millions de personnes résident dans les communes littorales, soit 10% de la population et une densité de 315 habitants par km², trois fois supérieure à la moyenne nationale. Ces régions connaissent des phénomènes saisonniers et de « résidentialisation ».

Les migrations sont responsables de 64% de l'accroissement de la population des communes littorales métropolitaines.

Les zones côtières connaissent de ce fait un phénomène d'artificialisation, que la loi « littoral » du 3 janvier 1986 a pu limiter. En France 27 % des terres situées à moins de 500 mètres de la mer sont artificialisées.

Les terres agricoles ne représentent qu'à peine plus de 40% du territoire des communes littorales.

Pour pallier cette situation, le conservatoire national du littoral protège 120 000 hectares et 600 sites naturels (au 1^{er} octobre 2008).

La France compte 2 parcs nationaux (Guadeloupe et Port Cros), un parc naturel marin (Iroise). 22 % des réserves naturelles de France sont situées sur le littoral.

Les zones littorales sont directement concernées par les effets du changement climatique, en particulier du relèvement du niveau de la mer. 24 % du littoral métropolitain naturel recule du fait de l'érosion. L'Outre-mer, avec notamment ses atolls et ses lagons, est directement exposé à la montée du niveau des mers.

Partout dans le monde, **la zone côtière fait l'objet de multiples usages qui concourent à de fortes pressions :**

- ✓ activités professionnelles de pêche (maritime et estuarienne). En France, plus de 80 % des navires de pêche français sont armés à la petite pêche ou à la pêche côtière et fréquentent donc la bande côtière. Leurs captures représentent 25 à 30 % du total des captures françaises en tonnage. Ces activités participent largement à l'aménagement de toutes les zones côtières françaises ;
- ✓ activités de cultures marines (pisciculture, conchyliculture) ;
- ✓ pêche de loisir (à pied ou embarquée) ;
- ✓ navigation commerciale ou de plaisance ;
- ✓ pose et présence de câbles sous marins (télécommunication, énergie) ;
- ✓ extraction de matériaux, clapage de déblais de dragage ;
- ✓ productions d'énergie (en mer et sur le littoral) ;

- ✓ activités portuaires (disponibilité en espaces portuaires pour des développements) ;
- ✓ réseaux de transports en particulier vers l'intérieur des terres ;
- ✓ tourisme (le littoral est la première destination touristique française, le tourisme représente 44 % de la valeur ajoutée de l'économie maritime, 466 ports de plaisance, plus de 800 000 bateaux immatriculés) ;
- ✓ urbanisation pour répondre aux besoins de logement et de développement touristique ;
- ✓ activités et problématiques particulières aux îles notamment en Outre-mer (continuité territoriale, gestion des déchets, avenir des activités primaires, approvisionnement notamment en eau douce, impact du tourisme...).

Il est couramment admis que 80% de la pollution de la mer viennent de la terre.

Sur les 20% de pollutions par hydrocarbures d'origine marine, le dixième est consécutif aux activités humaines (dont les accidents), le reste est d'origine naturelle (fuites d'hydrocarbures du fond des mers). Toute pollution, même faible, peut ruiner en un temps très bref le bénéfice d'années de protection des espaces ou d'efforts de maîtrise des pollutions. Les eaux territoriales françaises subissent de l'ordre de 300 pollutions « opérationnelles » (dégazages) par an. De nouvelles pollutions par produits chimiques sont constatées notamment à la suite de la perte de conteneurs en mer.

Les ports (commerce, pêche, plaisance) lieux clés pour le développement économique sont des sources potentielles de risques industriels ou de pollution.

Le littoral et la mer proche ne sont pas seulement affectés par les pollutions issues directement des ports ou des activités littorales (une étude récente a montré que 90% du flux polluant de la Seine venait de l'amont). Les macro-déchets constituent pour l'observateur une pollution plus visible que l'accumulation insidieuse mais pourtant réelle de certains polluants (métaux lourds, divers hydrocarbures), qui atteste de pollutions importantes dans les milieux.

Elles affectent ainsi notamment les espèces animales et portent atteinte à la biodiversité mais également touchent l'homme via la chaîne alimentaire. La gestion et le traitement des pollutions issues des rejets diffus ou des sédiments restent par nature difficiles à traiter même longtemps après la disparition de la cause.

La rencontre de la mer et du littoral est également source de risques naturels en particulier en Outre-mer (Tsunamis, exposition aux tempêtes).

Mandat donné au groupe :

L'utilisation qui a été faite jusqu'à présent des outils de planification aux différentes échelles du territoire et les démarches de prévention et gestion des conflits d'usages (directive territoriale d'aménagement, schéma départemental des agences de l'eau, schéma de mise en valeur de la mer, volet littoral des SCOT, PLU, parcs naturels marins, parcs naturels, GIZC ...) ne permet pas toujours de garantir le développement durable de la mer et du littoral, ni d'assurer la protection des écosystèmes littoraux et marins et la gestion intégrée de la mer et du littoral.

Dès lors, il s'agit d'émettre des propositions pour mieux prendre en compte les particularités du littoral et de la mer (de l'interface terre-mer) en vue de mieux définir les stratégies de développement durable de ces espaces et d'envisager des actions visant à connaître, maintenir et restaurer le milieu, de gérer l'accroissement des pressions et des risques.

Dans le droit fil des travaux réalisés dans le cadre du Grenelle Environnement, le groupe de travail fera des propositions concrètes afin notamment de :

- renforcer la connaissance et la surveillance des écosystèmes du littoral et de la mer ;
- identifier des pistes pour préserver la qualité des milieux marins et littoraux (restauration/protection de la biodiversité ; réduction des pollutions de diverses origines, de gestion des déchets liés aux activités terrestres et maritimes) ;
- assurer une meilleure intégration de la dimension marine dans les politiques territoriales du littoral ;
- définir les orientations stratégiques de développement des activités maritimes soutenables dans les espaces côtiers ;
- imaginer un aménagement durable du littoral prenant en compte ses différentes fonctions (logement, activités économiques traditionnelles et nouvelles, espaces naturels, maîtrise du foncier, transports, conditions d'une plus grande accessibilité au littoral et à la mer) ;
- appréhender les risques naturels et technologiques en lien avec les conséquences des changements climatiques et veiller à leur prise en compte dans la planification spatiale du littoral ;
- assurer le développement d'une économie durable dans les zones littorales, source d'emplois permanents.

Groupe 2 : entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

Contexte :

Les mers et les océans sont essentiels à la planète car ils assurent des fonctions vitales : régulation climatique et atmosphérique, piégeage du carbone, production d'oxygène, production alimentaire... Il est indispensable d'agir rapidement pour éviter que les océans, sous l'effet des activités humaines, perdent leurs qualités essentielles. D'ores et déjà les conséquences en mer se font sentir : raréfaction des ressources marines, acidification des eaux, disparition de la biodiversité, montée du niveau moyen des mers, fonte des glaces...

Les activités maritimes subissent et participent également aux modifications des paramètres environnementaux, économiques et sociaux. Les mers et océans sont des espaces mouvants, sans frontières, et les ressources marines qui sont placées hors d'une souveraineté nationale appartiennent au bien commun de l'humanité.

Dans ce contexte, les acteurs et parties prenantes doivent connaître et comprendre ces évolutions, les prévenir, les anticiper et s'y adapter en permanence. L'activité humaine en mer et sur le littoral ne doit pas participer au dérèglement des océans.

En parallèle, les mers et les océans peuvent offrir à la planète des solutions nouvelles et des ressources d'avenir tant leur potentiel semble important à condition qu'il en soit pris soin : sources nouvelles d'énergies renouvelables, réponses aux besoins alimentaires, richesse de la biodiversité, solution pour le développement du commerce mondial, ressources pour la recherche médicale... Le développement de ces activités à l'échelle de la planète doit impérativement être durable.

Ainsi le trafic maritime qui a été quasi multiplié par 5 depuis 1970 doit pouvoir continuer de croître compte tenu des qualités environnementales de ce mode de transport. Pour autant, cette augmentation du trafic maritime, du nombre et de la taille des navires sur les mers se traduira si rien n'est fait, par une augmentation mécanique d'impacts sur le milieu (aménagement portuaires, production de gaz à effets de serre, pollutions « opérationnelles » ou accidentelles). Ce développement de navires sûrs, propres et économes est une opportunité intéressante pour la construction navale.

Les ressources halieutiques : les mers et océans fournissent chaque année environ 85 millions de tonnes de protéines pour l'alimentation humaine et dans une moindre mesure, animale. Cette capacité est menacée car, selon le FAO, 28% des stocks mondiaux sont surexploités ou épuisés. 52% connaissent un niveau d'exploitation proche du maximum soutenable ; les 20% des réserves halieutiques restantes étant exploitées en dessous de leur potentiel. Au niveau international, le défi est de parvenir d'ici 2015, à l'exploitation maximale soutenable pour l'ensemble des stocks, ce qui impliquera une réduction des niveaux d'exploitation pour les stocks aujourd'hui surexploités.

L'aquaculture (pisciculture, conchyliculture, algoculture) est d'ores et déjà un complément important à la pêche. Pour la première fois en 2006, la production aquacole mondiale a atteint, avec 52 millions de tonnes, la moitié de la production des pêches. La production des algues représente 25% de la production mondiale de l'aquaculture. L'aquaculture exige une qualité optimale des eaux et de bonnes pratiques environnementales (notamment dans la gestion des pêches minotières). Il n'existe pas aujourd'hui de régulation internationale de l'aquaculture.

Les ressources biologiques marines offrent en dehors des débouchés alimentaires un potentiel important de développement à l'agriculture, la cosmétique, l'industrie de l'environnement – traitement des eaux –, l'énergie (alco-carburant par exemple). Dans cette perspective, des expériences ont été lancées récemment pour favoriser la création de phytoplancton à l'échelle de grandes zones océaniques. Elles méritent sans doute d'être maîtrisées et encadrées à l'échelle internationale.

Les ressources minérales seraient considérables en mer : minerais, pétrole (estimées à 100 milliards de barils) et gaz notamment dans l'océan Arctique. Ces ressources dont l'exploitation devient envisageable avec les progrès technologiques, font l'objet de convoitises qui pourraient se traduire par des tensions internationales et des impacts environnementaux dommageables.

Les ressources énergétiques : l'énergie marine éolienne est déjà répandue dans le monde. Les estimations indiquent que la côte ouest de l'Europe offre à elle seule une production potentielle de 740 TWh par an soit environ 1,4 fois la production française d'électricité en 2007. En Outre-mer, l'énergie marine offre des perspectives d'autosuffisance énergétique, en particulier celle tirée de la houle et des courants marins (hydroliennes) ou des différences de température liées à la profondeur.

Problématiques et mandat :

Ce potentiel de la mer annoncé comme très important est encore largement méconnu. Seules 274 000 espèces marines ont été recensées sur les 10 à 100 millions estimées. Cette fourchette illustre notre ignorance. Les fonds marins sont encore très largement méconnus, dans tous les cas moins bien connus que la Lune ou la planète Mars ! Si la recherche marine est une réalité, il est donc urgent d'améliorer nos connaissances de ce milieu avec l'ensemble de la communauté scientifique internationale.

Par ailleurs, les conditions d'un usage durable (économiques, sociales et environnementales) de ce potentiel marin ne sont pas encore réunies. L'exploitation des ressources, si elle n'était pas maîtrisée, respectueuse de la mer et bien régulée, mènerait rapidement l'humanité dans une impasse.

Les activités en mer actuelles et futures ne doivent pas elles-mêmes être préjudiciables aux milieux marins et à leurs ressources vivantes. Elles doivent accomplir sans tarder leur transition environnementale et y être encouragées par les politiques publiques.

Les Etats membres de l'Union européenne ont transféré la compétence en matière de pêche à l'Union européenne qui a mis en place une politique commune de la pêche (PCP). Le Grenelle de la mer n'est donc pas le lieu de discussion des principes et des modalités de mise en œuvre de la PCP.

Enfin, il faut chercher à mieux appréhender les conséquences des modifications environnementales sur la biodiversité et les activités en mer comme la pêche, les cultures marines (conchyliculture et pisciculture marine), le tourisme, activités qui dépendent largement du bon état environnemental de la mer.

La qualité de la recherche « opérationnelle » française, le soutien à l'innovation et au développement au travers des pôles de compétitivité, doivent permettre aux entreprises françaises de relever les défis environnementaux et industriels présents et futurs. Il s'agit également de soutenir la création d'entreprises à haute valeur ajoutée qui soient économiquement performantes dans un environnement largement mondialisé. Il s'agit également de renforcer les collaborations étroites entre les pouvoirs publics, la recherche et les industriels.

Le groupe fera des propositions notamment pour :

- améliorer la connaissance de la mer et de son potentiel, mesurer la dégradation de l'environnement marin ;
- favoriser et valoriser la recherche et l'innovation marine et maritime ;
- préserver et valoriser les potentialités de la mer, en particulier l'énergie des mers, les ressources minières et biologiques ;
- proposer des solutions pour enrayer la dégradation des habitats marins et la perte de la biodiversité marine,
- s'adapter aux évolutions pressenties en matière de grands équilibres de la planète, de réchauffement climatique, de développement économique, de démographie ;
- encourager les entreprises à investir dans les activités et matériels du futur qui soient innovants, respectueux de l'environnement marin ou encore réduisant la dépendance énergétique des activités maritimes ;
- mieux assurer la cohabitation entre les activités de pêche maritime et les objectifs de protection de la biodiversité et des habitats, et promouvoir le développement d'une pêche durable et responsable ;
- faire en sorte que la mer se transforme en réel atout pour le développement de l'Outre-mer.

Groupe 3 : partager la passion de la mer

Contexte :

Il est d'usage d'affirmer que les Français ne sont pas tournés vers la mer. Toutefois, plus de 3 millions d'entre eux pratiquent une activité nautique, sportive ou non, la pêche de loisir, la plongée sous-marine. Dans la pratique de leurs activités, ils demandent un niveau maximum de sécurité.

Des millions de Français assistent régulièrement aux évènements et manifestations qui mettent en valeur le patrimoine maritime (grande armada, vieux gréements). Le patrimoine culturel mais aussi naturel (dont l'exceptionnelle biodiversité marine) fait l'objet d'un intérêt grandissant du grand public, méritant la mise en place d'une véritable politique de valorisation et de communication accompagnée d'une forte action d'éducation et de sensibilisation au développement durable (protection de l'environnement, sécurité des loisirs nautiques...).

Les entreprises maritimes doivent également être attractives. Il convient d'inciter les jeunes à se tourner vers des formations menant aux métiers maritimes ou au service de la mer, appelés à se développer.

Au plan mondial, l'activité maritime est, soit l'affaire des populations côtières sédentaires qui en dépendent directement, soit largement mondialisée, par exemple pour former des professionnels à l'industrie du tourisme, du transport maritime, de l'industrie pétrolière.

A l'occasion de contrôles dans les ports ou de certains évènements de mer, les situations dramatiques de certains navigants sont mises à nu : déficiences inadmissibles dans la formation, les effectifs de marins ou la situation sociale.

Le secteur de la marine marchande est très exposé à la concurrence internationale dans un contexte de régulation minimale. Le développement des pavillons de complaisance a provoqué de fortes mutations dans le secteur de la marine marchande, ce qui probablement explique en partie la désaffection de ces métiers en France. La marine marchande connaît ainsi une pénurie d'officiers qualifiés estimés à 420 000 au plan mondial.

La Marine d'état avec notamment la Marine nationale (60 000 personnes), les douanes, les affaires maritimes, est un employeur de premier rang. Comme tous les métiers du monde maritime, elle rencontre des difficultés de recrutement (attractivité, compétences requises...).

Les secteurs d'activités comme la pêche ou les cultures marines connaissent des marchés de l'emploi tendus, avec des métiers jugés peu attractifs car manuels et exercés dans des conditions difficiles, voire dangereuses. Le secteur de la pêche est ainsi devant celui du bâtiment le métier qui connaît le plus d'accidents du travail.

Les activités maritimes directes hors tourisme littoral emploient plus de 300 000 personnes et l'économie maritime est appelée à se développer compte tenu de son potentiel.

Mandat du groupe :

Le groupe fera notamment des propositions pour :

- **sensibiliser et éduquer les Français et au-delà les habitants de la planète à l'environnement marin, à l'importance de la mer, leur faire partager les valeurs de la mer (humilité, solidarité, courage) ;**
- **que les Français soient plus conscients de la richesse du patrimoine maritime, qu'il soit naturel, culturel, scientifique, industriel, paysager...**
- **diffuser et vulgariser les travaux de la recherche marine ;**
- **attirer les jeunes vers les métiers de la recherche et de l'innovation maritime ;**
- **assurer l'attractivité des métiers liés à la mer, ceux traditionnels comme ceux de l'avenir afin d'assurer la transmission des savoir-faire et des entreprises tout en prenant en compte et en anticipant les adaptations en cours ;**
- **offrir des formations professionnelles adaptées à l'évolution des métiers de la mer dans le cadre d'une approche plus systémique du milieu marin ;**
- **inciter l'ensemble des acteurs de l'économie maritime à participer à l'attractivité de la mer et du littoral ;**
- **renforcer l'action de la France aux plans européen et international, afin de promouvoir des normes élevées en matière de qualification, de sécurité et de normes sociales, en faveur des gens de mer ;**
- **offrir à tous les marins, les travailleurs, les touristes, les usagers de la mer, un niveau de sécurité et de sûreté optimal, assurer de bonnes conditions de sécurité de travail à bord des navires.**

Groupe 4 : Planète mer : inventer de nouvelles réglementations

Contexte :

Notre planète Terre est constituée de 70 % d'étendues marines. A mesure que l'homme l'a pu, il a revendiqué des droits sur la mer, créant parfois de vives tensions.

Les premières activités commerciales en mer, dès l'Antiquité, entre différentes contrées, ont généré des règles supra nationales tout en ancrant solidement le principe dit de la « liberté des mers ».

Aujourd'hui le « fait international » reste prégnant en matière maritime. La régulation des activités maritimes est largement internationale (via l'Organisation Maritime Internationale, mais également la FAO, le BIT, les organisations régionales...).

De même, la nature et le régime juridique des espaces marins et des ressources qu'ils contiennent sont définis au niveau international par la convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, dite de Montego Bay. La régulation de la navigation comme de la pêche est prévue au niveau international.

Une grande partie des eaux marines (la haute mer) reste un espace de liberté car non soumis à la souveraineté directe des Etats.

De ce contexte international, il ressort que les grandes orientations pour les mers et océans doivent être partagées et admises au plan mondial. Les décisions qui concernent les océans sont dès lors plus difficiles à prendre, nécessitent du temps, restent complexes à contrôler mais s'appliquent en théorie à de nombreux pays et activités maritimes.

L'immensité de la mer entraîne des difficultés certaines de contrôle et de surveillance, qui autorisent de facto de nombreux trafics en tous genres et une criminalité organisée, à plus ou moins grande échelle (piraterie, immigration clandestine, trafic de stupéfiants, d'armes...).

La haute mer, espace marin situé au-delà des zones de juridiction nationale, constitue un bien public mondial par excellence, qui représente 64 % de la surface totale des mers et des océans. Elle est de plus en plus menacée par l'intensité et la diversité des pressions anthropiques.

La haute mer requiert aujourd'hui une gestion coordonnée entre les différents secteurs d'activités (pêche, navigation, industrie, activités scientifiques, etc.) dans le cadre d'une approche systémique et d'une gouvernance internationale capable d'apporter des réponses satisfaisantes aux menaces pesant sur la haute mer.

La France, qui a le deuxième espace maritime du monde, doit prendre la tête d'une réflexion mondiale sur ce sujet et être un acteur déterminé.

Par ailleurs, l'Union européenne construit progressivement une politique maritime intégrée à côté des différentes politiques commune (pêches) et sectorielles (recherche, transports, sécurité maritime, environnement) avec l'appui d'un certain nombre d'agences (de contrôle des pêches, de sécurité maritime). Il convient là aussi de jouer un rôle moteur dans cette construction.



Ainsi dans le secteur des pêches, la gouvernance est définie par les Traités et dans le cadre de la Politique commune de la pêche. C'est également dans ce cadre que se traitent les relations extérieures de l'Union européenne (accords de pêche).

Enfin, au niveau national (métropole et Outre-mer), la France a choisi de se doter d'une « stratégie nationale pour la mer et le littoral » (selon les termes du projet de loi de programme relatif à la mise en oeuvre du Grenelle Environnement). Elle sera déclinée à un niveau infranational qualifié de « façade ».

La multiplicité des enjeux (milieu et activités) de la mer et du littoral nécessite un dialogue entre les acteurs afin de limiter les conflits par la recherche d'un consensus. Cette recherche de consensus peut inviter à reconsidérer les modalités de la concertation notamment lors de la préparation des décisions par les autorités publiques et à rechercher une meilleure association et coordination des différents acteurs.

Mandat du groupe :

Le groupe fera des propositions notamment sur :

- **les évolutions à apporter à la gouvernance mondiale et européenne des mers et des océans ;**
- **les évolutions à apporter aux systèmes de régulation mondiale des océans (en particulier pour la protection de la biodiversité marine et l'exploitation durable des ressources) notamment dans le cadre de la convention des Nations Unies sur le droit de la Mer ;**
- **les dispositifs à prendre pour améliorer l'action et l'influence de la France sur la scène internationale et européenne dans le sens d'une gestion raisonnable et pacifiée des ressources marines et d'une protection des écosystèmes, des habitats et des espèces marines ;**
- **l'articulation aux plans national et infranationaux du rôle des différents acteurs, publics comme privés, sur les modalités de leur coopération ;**
- **la place et le rôle de toutes les parties prenantes dans l'élaboration des décisions et des politiques s'appliquant en mer et sur le littoral (sectorielles et territoriales) ;**
- **les modes possibles de partenariat entre la métropole et les collectivités d'Outre-mer dotées de la compétence environnementale.**

Le mandat du groupe exclut la gouvernance interne des acteurs (Union européenne, Etat, etc. qu'il s'agisse de l'organisation de ses autorités ou services ou des modalités de ses décisions).



3. L'animation des groupes de travail

Groupe de travail n°1 : « La délicate rencontre entre la terre et la mer »

- ✓ **Président : Jérôme BIGNON**, député, Président du Conservatoire national du littoral, Président de l'Agence nationale des aires marines protégées
- ✓ **Vice-présidents :**
 - **Ghislain de BOISSIEU**, Président du Conseil d'administration du Port autonome de Rouen de 1994 à 2008
 - **Isabelle AUTISSIER**, Ingénieur agronome (halieute), navigatrice, présidente de l'Ecole de la mer
- ✓ **Rapporteurs :**
 - **Agnès VINCE**, Sous directrice de la mer et du littoral – Ministère du développement durable/ Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature/ Direction de l'eau et de la biodiversité
 - **Florence CLERMONT-BROUILLET**, Conseillère de l'équipe Dynamique des Territoires à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT)

Groupe de travail n°2 « Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir »

- ✓ **Président : Eric GIULY**, Maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat, Président de Publicis Consultants, ancien PDG de la Compagnie générale maritime et financière, de la CGM et de la SNCM, président de French Lines, association de préservation du patrimoine maritime français
- ✓ **Vice-présidents :**
 - **Pierre-Georges DACHICOURT**, Président du Comité national des pêches et des élevages marins
 - **Patrice GUILLOTREAU**, Economiste des ressources halieutiques, Institut de Recherche pour le Développement

✓ **Rapporteurs :**

- **Olivier MORNET**, Chef mission flotte de commerce – Ministère du développement durable/Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer/Direction des affaires maritimes
- **Philippe GOULLETQUER**, Responsable biodiversité marine à la Direction de la prospective et de la stratégie scientifique – IFREMER

Groupe de travail n°3 : « Partager la passion de la mer »

✓ **Président : Christian BUCHET**, Professeur d'université, directeur du Centre d'études sur la mer

✓ **Vice-présidents :**

- **Pierre SOUDAN**, Contre-amiral, Directeur de l'Ecole Navale.
- **Gérard d'ABOVILLE**, Président du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques

✓ **Rapporteurs :**

- **Eric LEVERT**, Chargé de la sous-direction des gens de mer et de l'enseignement maritime – Ministère du développement durable/Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer /Direction des affaires maritimes
- **Jean-Michel VALANTIN**, Haut fonctionnaire Développement durable au ministère de l'Education Nationale, Direction générale de l'enseignement scolaire

Groupe de travail n°4 : « Planète mer : inventer de nouvelles régulations »

✓ **Président : Laurent LUCCHINI**, Professeur émérite à l'Université de Paris I et à l'Institut océanographique, Président du Conseil scientifique de l'Institut du droit économique de la mer (INDEMER – Monaco).

✓ **Vice-présidents :**

- **Erik ORSENNA**, Conseiller d'Etat, Président du Centre international de la mer.
- **Jean DAUBIGNY**, Préfet de Région, préfet de la Région Bretagne

✓ **Rapporteurs :**

- **Geneviève BESSE**, Chargée de mission stratégie – Ministère du développement durable/Commissariat général au développement durable/Délégation Développement durable
- **Michel BABKHINE** : Chargé de mission au Secrétariat Général de la Mer